

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Rebais, Tarcoing :
Trois mois. 12 f.
Six mois. 23
Un an. 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeke, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 24 MARS 1871

Voir aux dernières nouvelles.

Dépêche officielle.

Versailles, 23 mars 1871. 2 heures soir.

Le Président du Conseil, Chef du Pouvoir exécutif, aux Préfets et Sous-Préfets.

La situation se maintient telle que nous l'avons décrite les jours précédents. Toutes les parties de la France sont unies et ralliées autour de l'Assemblée nationale et du Gouvernement.

Hier, 22 mars, l'Assemblée a tenu un comité secret qui a duré une partie de la nuit, pendant lequel on a discuté le projet d'un envoi de gardes nationaux chargés de concourir à la défense de la représentation nationale.

Le principe de cet envoi a été posé. Les départements doivent s'y préparer.

A Paris, le parti de l'ordre a été, hier 22, en collision avec les insurgés. Il faisait une manifestation sans armes dans le sens de l'ordre. Le feu ouvert sur cette foule désarmée a fait de trop nombreuses victimes et soulevé une indignation générale.

Le parti de l'ordre a couru aux armes et occupé les principaux quartiers de la capitale. Les insurgés sont contenus.

A Lyon, les anarchistes ont proclamé la Commune et fait des manifestations demeurées sans réponse.

Dans le reste de la France, l'armée se renforce à chaque instant.

Le 43^e régiment de ligne, resté dans le Jardin du Luxembourg, a fait noblement son devoir en traversant tout Paris sans avoir consenti à rendre ses armes.

Il vient de défilé devant le Chef du Gouvernement, au milieu des acclamations générales. Les officiers et soldats qui se sont honorés par cette conduite si méritoire ont été justement récompensés.

A. THIRAS.

Lille, 23 mars, sept heures du soir.

Pour copie conforme :

Le préfet du Nord,

SEQUIER.

BULLETIN QUOTIDIEN

L'espoir que nous émettions hier d'une amélioration dans la situation de Paris, ne s'est malheureusement pas réalisé. A peine avions-nous terminé notre bulletin, que le courrier de l'après-midi nous apportait le récit des scènes épouvantables dont la place Vendôme et les rues avoisinantes ont été le théâtre dans la journée de mercredi. Nous complétons aujourd'hui ce récit par les détails qui nous arrivent de toutes parts ; mais nous ne nous sentons pas la force d'y joindre aucun commentaire : devant de tels attentats, devant de pareils malheurs, plus désastreux que dix batailles perdues, devant les événements qui nous menacent encore, un seul cri s'échappe du cœur de tous les gens de bien : Pauvre France !

Une dépêche officielle parvenue en province dans la soirée d'hier, fait prévoir le prochain envoi à Versailles de gardes nationaux de province chargés de concourir à la défense de la représentation nationale. Les départements doivent se préparer à cet envoi.

Une dépêche du quartier-général prussien adressée au Comité central de Paris, déclare que les troupes allemandes qui occupent les forts du nord et de l'est de Paris, ainsi que les environs de la rive droite de la Seine, ont reçu l'ordre de garder une attitude passive et amicale tant que les événements dont l'intérieur de Paris est le théâtre ne prendront point, à l'égard des armées allemandes, un caractère hostile et de nature à les mettre en danger, mais se maintiendront dans les termes arrêtés par les préliminaires de la paix. Dans le cas contraire, la ville de Paris serait traitée en ennemie.

Le Comité a répondu immédiatement que la révolution accomplie à Paris, ayant un caractère essentiellement municipal, n'est en aucune façon agressive contre les armées allemandes.

L'Indépendance belge annonce que les négociations pour la paix qui devaient s'ouvrir au commencement de cette semaine sont reculées pour plusieurs raisons : d'abord à cause des événements de Paris, ensuite parce que tous les plénipotentiaires désignés ne sont pas encore arrivés à Bruxelles.

A Lyon, les anarchistes ont proclamé la Commune et fait des manifestations demeurées sans réponse.

P. S. — La journée d'hier a été relativement calme à Paris. La situation est restée la même. Chacun s'observe et semble vou-

loir développer ou concentrer ses forces. (Voir notre Courrier du soir.)

La Commission de l'Assemblée nationale propose une modification à la loi sur les échéances. (Voir le compte-rendu de la séance du jeudi 23 mars.)

La fusion nationale

(2^e ARTICLE.)

L'idée purement républicaine étant fondée sur un principe absolu, celui de la souveraineté du peuple, la théorie du droit national français s'en approche en cela qu'elle admet également cette souveraineté, dont elle limite et modère cependant l'application par la reconnaissance dans la transmission du pouvoir, comme dans celle de la propriété, d'un principe supérieur et tutélaire, fondement, de toute société civilisée, celui de l'hérédité.

On a cru voir une contradiction dans cette association de deux principes considérés par certains doctrinaires comme s'excluant mutuellement ; il n'en est rien. Les règles qui régissent les sociétés humaines ne comportent pas l'absolu dans leur application, et il faut se garder de confondre le fait réalisable avec l'abstrait qui ne l'est pas. Pour exister, la liberté est obligée de subir une limite, celle de l'indépendance individuelle au delà de laquelle elle devient tyrannie ; de même la souveraineté populaire illimitée en fait, puisque la puissance effective réside dans le peuple, peut accepter comme pondération d'une force excessive dont les éclats conduiraient inévitablement à l'anarchie, la reconnaissance d'un autre principe corrélatif, propre également à protéger la transmission du pouvoir contre des compétitions toujours dangereuses pour la liberté.

La monarchie traditionnelle admet que la volonté nationale doit être respectée ; tandis que nous avons vu l'une des personnalités les plus considérables du parti républicain, M. Louis Blanc, plaçant la République au-dessus du suffrage universel, et plusieurs journaux faire l'application de cette théorie insensée, en menaçant d'une résistance armée ce même suffrage universel.

Après de semblables manifestations, il est permis d'affirmer qu'une forme monarchique s'inclinant devant la souveraineté populaire, est plus conforme au principe républicain que la République de ces sectaires, dont le but réel mais inavoué est la conquête du pouvoir avec perspective d'une révolution permanente.

Dans cette double condition d'un pouvoir placé à l'abri des compétitions par son principe, et d'une nation s'administrant elle-même par des institutions sagement libérales et décentralisatrices, il y a satisfaction à la fois pour l'esprit conservateur et pour l'esprit de progrès ; c'est donc un terrain commun où les diverses opinions consciencieuses et patriotiques trouveront leur développement, où les partisans sérieux de l'idée républicaine pourront tendre vers un but identique avec ceux de la tradition.

Ce sera ainsi, par l'alliance de tous les bons Français sur le terrain du vieux droit rétabli et rajeuni, par l'oubli des divisions, causes de toutes nos infortunes, que s'opérera la grande fusion nationale, seule fin désirable de nos longues discordes, et solution de la crise où notre pays se débat depuis vingt-quatre ans, oscillant perpétuellement entre l'anarchie et le despotisme, sans pouvoir trouver le point d'appui nécessaire à sa mission, à ses aspirations et à sa grandeur.

Alors reprenant la chaîne de nos traditions séculaires, si fatalement interrompues par l'échafaud fatal du 21 janvier, et les immortelles institutions tracées par nos pères dans les cahiers de 1789, sous les auspices de celui qui fut appelé le restaurateur des libertés françaises, nous pourrions nous livrer avec foi à l'accomplissement de l'œuvre réparatrice qui assurera à la patrie déchirée, le retour de ses prospérités et de ses gloires.

H. DE BOVIS.

Dépêches télégraphiques

Service particulier du Journal de Roubaix.

Paris, mercredi, 22 mars.

Sur la place Vendôme, l'amiral Saisset dirigeait une manifestation pacifique à été l'objet de violences.

La fusillade se fait entendre. Des quatre heures, la générale est battue partout. Il y a de nombreuses victimes.

On dit que le général Félix Raphaël a été massacré par la populace.

Les députés et les maires ont lancé de nouvelles proclamations. La situation est grave.

Paris, 22 mars.

Le Journal officiel dit : De distance en distance, du boulevard Montmartre à la Madeleine, notamment au boulevard des Italiens, quelques groupes sont en permanence, discutant, gesticulant et gênant la circulation. Les orateurs sont presque tous réactionnaires. Ils s'appuient sur ce thème que ce qu'il faut maintenant c'est du travail, et que le nouveau gouvernement sera incapable d'en procurer. Oui, certes, il faut du travail et de l'ordre ; mais pour avoir ces choses il faut aussi la République en toute sécurité ; il faut que les fonctions militaires ou administratives soient confiées à des républicains énergiques.

Hier, 21 mars, après-midi, le 135^e bataillon de garde nationale, sous le commandement de Lullier, a réinstallé l'ordre dans la mairie du 6^e arrondissement. L'ordre avait été obligé de rétablir dans la matinée devant une manifestation des gardes nationaux. Le conseil a décidé en conséquence de désarmer les gardes nationaux du quartier St-Germain et a déjà destitué les commandants.

La place de Vendôme est occupée militairement par des forces considérables de gardes nationaux. La circulation est interdite. Deux canons menacent la rue de la Paix, deux autres la rue de Castiglione. Des piquets sont établis dans les rues avoisinantes. Le 188^e bataillon est allé hier expulser le maire et les adjoints de la mairie du 10^e arrondissement.

La Commune dit que la ville de Lyon a informé le Comité central qu'elle attend seulement l'arrivée de deux délégués de Paris pour organiser la commune à Lyon.

Paris, 22 mars, 1 heure.

Les bataillons campés sur la place Vendôme, laissent passer les piétons, mais empêchent la circulation des voitures ; des canons menacent toujours les rues de la Paix et de Castiglione. Sur la place du Nouvel-Opéra, quelques groupes isolés, peu nombreux, discutent chahuteusement. La place de la Bourse est occupée par le 8^e bataillon.

La Bourse est inanimée. Rente, 50-80 ; Autrichiens, 812.

Paris, 22 mars.

La manifestation du parti de l'ordre a été accueillie par des coups de fusil dans la rue de la Paix.

On compte une vingtaine de morts ou de blessés.

Les cadavres ont été transportés sur des civières le long des boulevards.

Il règne une agitation indescriptible. Le rappel a été battu.

Les bataillons des défenseurs de l'ordre sont rassemblés. La Banque et le quartier du Louvre sont fortement gardés.

A neuf heures du soir, on ne signale rien de nouveau.

Un conflit paraît inévitable la nuit prochaine.

Plusieurs journaux cesseront de paraître par suite de l'avis comminatoire lancé par le Journal officiel au nom du Comité central.

Des coups de fusil ont été tirés sur des Prussiens de Belleville (?)

M. de Bismark a menacé de bombarder la capitale. Le gouvernement de Versailles a réclamé en faveur de la population inoffensive.

Le fort de Vincennes a été livré aux insurgés.

De graves événements paraissent imminents.

La guerre civile est considérée comme certaine.

L'entrée des Prussiens semble être prochaine.

Paris, 22 mars, 6 h. soir.

Les insurgés ont présenté des bons du Trésor pour un million de francs à la Banque de France, qui a payé.

On assure qu'ils ont réquisitionné 500,000 fr. de M. de Rothschild, qui a refusé absolument de payer.

Des mesures énergiques sont prises pour la défense de Versailles.

Plusieurs journaux s'établissent à Versailles entre autres le Figaro, le Gaulois et le Monteur.

Plusieurs généraux sont venus à Versailles offrir leurs services au gouvernement.

Les mesures proposées par la commission spéciale restent secrètes.

Paris, 22 mars, 9. du soir.

La journée a été sanglante. La manifestation pacifique et non armée, demandant l'ordre, a été arrêtée à 3 heures place Vendôme par les émeutiers, ceux-ci ont fait feu.

La rue de la Paix est jonchée de débris. Des citoyens honorables sont tombés sous les balles fratricides. On compte vingt blessés et huit morts ; parmi ceux-ci : MM. Baude, ingénieur ; Georges Lagne ; Bellanger, du café de la rue Saint-Martin ; Hottinger, banquier ; M. de Pène est blessé. Paris est en feu. Tout est fermé. Les théâtres sont relâchés. Le rappel est battu dans tous les quartiers.

Toute la garde nationale est en armes. Les bataillons ralliés au gouvernement régulier se réunissent place de la Bourse, également à la mairie du deuxième arrondissement, la seule qui ne soit pas aux mains des insurgés.

Dans les rues on crie : Aux armes ! Vengeance ! La panique est terrible, l'effroi est à son comble.

Paris, mercredi 23 mars 10 heures soir.

Il ne s'est produit aucun incident nouveau depuis la fusillade de la place Vendôme. L'opinion publique est très-émue contre le caractère lâche et sanguinaire de cet acte.

Depuis six heures, de nouveaux renforts venant du côté de la Bastille sont arrivés place Vendôme. La ville présente ce soir une sombre et triste apparence.

Cette après-midi, un bataillon d'infanterie, armé de fusils chassepot suivi de plusieurs pièces d'artillerie et d'un bataillon d'infanterie sans armes, a remonté l'avenue des Champs-Élysées, et est sorti de Paris par la porte de Neuilly, se rendant à Versailles par Courbevoie. Ce corps est formé de divers régiments.

Le fort de Vincennes a été occupé aujourd'hui par ordre du comité central. Les officiers voulaient résister, mais la troupe a fraternisé avec les insurgés.

Le Journal officiel de ce soir annonce la nomination par le comité de M. Lullier comme général en chef des gardes nationales de la Seine.

Le comité central a nommé le colonel Eudes, ancien chef de bataillon révoqué comme délégué au ministère de la guerre. M. Eudes s'est installé dans les appartements du général Letho. Il a 1,600 hommes avec lui au ministère de la guerre.

M. Sanglier a été nommé délégué au ministère des affaires étrangères.

Le ministère des affaires étrangères et la mairie du 2^e arrondissement sont les seuls édifices qui ne sont pas occupés par les bataillons étrangers à la circonscription.

Le général Chanzy est toujours retenu prisonnier.

Le général Cremer sera appelé à Versailles pour passer en conseil de guerre. En cas de non comparution, il sera jugé par contumace.

La Bourse a été évacuée et fermée à 2 heures après-midi. Il n'y a eu aucun cours aujourd'hui.

A 4 heures un bataillon du comité se dirigeait vers la place Vendôme par le boulevard Bonne-Nouvelle. Quelques hommes de ce bataillon firent semblant de coucher la foule en joue. Il en résulta une affreuse panique. Plusieurs personnes ont été blessées.

Le 1^{er} et 2^e bataillon des gardes nationales ont organisé un service de protection et surveillent leur arrondissement.

Le 16^e bataillon s'est aussi prononcé pour la cause de l'ordre.

M. Clémenceau, avec ses agents a été expulsé aujourd'hui de sa mairie par les agents du comité.

Le général Cluseret est logé au ministère de la guerre.

Dans un discours à l'Assemblée nationale de Versailles, M. Jules Favre a annoncé qu'il a communiqué la dépêche de M. de Bismark au maire du 2^e arrondissement qui l'a communiqué aux autres maires.

Dans sa réponse, M. Jules Favre a dit que les départements sont unanimes à repousser toute solidarité avec le comité de Paris, et à donner leurs adhésions au gouvernement et à l'Assemblée.

Le gouvernement a demandé au commandant supérieur prussien de ne pas infliger à Paris de mauvais traitements. Ce serait faire expier par des milliers d'innocents les crimes commis par quelques hommes pervers.

Berlin, mercredi, 22 mars.

La Correspondance provinciale dit, au sujet des événements à Paris :

Certainement nous ne nous bannirons pas dans les hautes montagnes à Paris ou en France.

Nous saurons, dans toutes les circonstances, sauvegarder l'exécution des promesses qui nous ont été faites.

Il est bien entendu que nous n'avons affaire pour le moment qu'au gouvernement, et par la nation et reconstruit par toutes les puissances. Nous pouvons attendre que ce gouvernement ait montré jusqu'à quel point il a l'intention et jusqu'à quel point il est capable de sauvegarder sa position et de s'acquitter de la grande tâche qui lui est dévolue.

Notre gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour obtenir en tout temps l'exécution des engagements pris envers lui.

L'affaire de la place Vendôme

La place Vendôme est occupée le matin par trois bataillons de gardes nationaux élus au Comité Central, les 80^e, 218^e et 476^e.

Deux canons de 12 de siège sont braqués sur la rue Castiglione, et deux autres sur la rue de la Paix. Les gardes nationaux sont rien moins que rassurés. Ils ne quittent pas leurs fusils et ont dû faire replier leurs sentinelles avancées.

L'une d'elles a même été enlevée par les commerçants de la rue de la Paix ; il a fallu l'intervention de deux compagnies pour la dégager.

Dans le quartier, toutes les boutiques sont fermées, dans la crainte des coups de canons et des coups de fusils.

Le Comité central affirme, d'ailleurs, que son administration est seule capable d'assurer la reprise du travail et le maintien de l'ordre.

Vers une heure et demie, une panique générale s'est emparée de toutes les personnes qui circulent sur les boulevards, aux abords du grand Opéra. Les voitures de place, les omnibus, les piétons remontaient le boulevard Montmartre avec une grande agitation.

A deux heures, une panique encore plus accentuée que la précédente se manifeste.

Magasins, boutiques et cafés se ferment. On fuit de toutes parts par les rues adjacentes.

Nous remontons le courant et nous sommes témoins de la panique.

Au n° 14 de la rue de la Paix, devant la pharmacie Béral, sur le trottoir, un vieillard à longs cheveux blancs, décoré de la Légion d'honneur, git dans une immense mare de sang. La balle qui l'a foudroyé l'a atteint par derrière. Elle a traversé le crâne et est ressortie auprès du menton, à gauche. Les papiers trouvés sur cette malheureuse victime n'ont donné aucun renseignement sur son identité.

Cinquante pas plus loin, sur le trottoir à gauche, deuxième cadavre. Sur un espace de vingt-cinq mètres, la chaussée est jonchée, sur les deux côtés, de chapeaux, de képis et de casquettes. Les chapeaux à haute forme sont en plus grand nombre. Beaucoup sont défoncés ou portent les traces d'un piétinement précipité. Nous remarquons une casquette d'ingénieur des ponts et chaussées et plusieurs képis appartenant à des soldats de la mobile.

Toujours rue de la Paix, en face de la rue Neuve-des-Petits-Champs, quatre cadavres sont étendus non loin des deux pièces de 12 braquées dans la direction du nouvel Opéra.

Rue Neuve-des-Petits-Champs, encore deux cadavres. Tous ces corps gisent dans des mares de sang, ce qui indique que la mort, pour beaucoup de ces individus, a été instantanée.

Un autre cadavre est porté auprès de nous, sur un brancard, par des gardes nationaux des bataillons réunis place Vendôme.

Nous traversons la ligne des gardes nationaux appartenant aux 80^e, 122^e, 176^e et 218^e. On nous dit alors que l'ambulance du ministère de la justice, place Vendôme, contient une dizaine de blessés, dont l'un vient d'expirer. Deux chirurgiens, rappelés en toute hâte, donnent leurs soins aux survivants.

Voilà ce que nous avons vu de nos propres yeux, non sans une émotion profonde.

A part peut-être une ou deux exceptions, morts et blessés appartiennent à la bourgeoisie.

Maintenant, quelle a été la cause de cette horrible fusillade, dirigée sur des citoyens inoffensifs et sans armes.

Voici, à ce sujet, les détails que nous avons pu recueillir :

A une heure de l'après-midi, une foule énorme, précédée d'un drapeau, quitte la place du Grand-Opéra et s'engage dans la rue de la Paix. Arrivée à quelques pas des gardes nationaux, elle échange avec ceux-ci des paroles de conciliation. Elle est repoussée par ces derniers, qui, une fois au milieu de la rue de la Paix, précèdent tout à coup à un mouvement de recul très-précipité.

La manifestation fait mine de se rapprocher. A ce moment, deux coups de feu tirés en l'air partent des abords de la colonne et sont immédiatement suivis d'une fusillade très-hourrée due aux gardes nationaux les plus rapprochés de la manifestation.